

Ordonnance

Générale

colonial

Ordonnance n° n° 1149 du 9 octobre 1945 promulguant à la Côte Française des Somalis et Dépendances l'arrêté fixant dans les territoires relevant du "Ministre des Colonies les modalités de recensement des avoirs à l'étranger

n° 1149

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 octobre 1945

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1945

Date du numéro
31 octobre 1945

TEXTE INTÉGRAL

Par arrêté n° 1149 du 9 octobre 1945, sont promulgués à la Côte Française des Somalis et Dépendances : l'arrêté du 16 juillet 1945 fixant dans les territoires relevant du Ministre des Colonies les modalités de recensement des avoirs à l'étranger. l'arrêté du 16 juillet 1945 fixant les modalités de recensement des devises étrangères et des valeurs mobilières étrangères conservées sur les territoires relevant du Ministre des Colonies. l'arrêté du 16 juillet 1945 fixant les modalités d'application dans les territoires relevant du Ministre des Colonies de l'ordonnance n° 45-85 du 15 janvier 1945 relative au régime des avoirs à l'étranger.